



MAIRIE

DE

LA VERNAZ

HAUTE-SAVOIE

74200

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de LA VERNAZ
Séance du 29 novembre 2019**

République Française

L'an deux mil dix-neuf et le vingt neuf du mois de Novembre à 19h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2019

OBJET :

Souscription d'un emprunt

Travaux Eglise

4ème phase

2019-11-01

PRESENTS : GARIN Jacqueline, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, CETTOUR-CAVÉ Lætitia, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe.

ABSENT : MOREL Alain

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement pour finaliser les travaux de rénovation et d'aménagement intérieur de l'Eglise – phase 4 – il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000,00€ ; et présente les différentes simulations proposées par 3 établissements bancaires qui ont étudié notre demande de prêt.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** l'offre de financement et les conditions générales de l'établissement bancaire du Crédit Agricole des Savoies :

- Montant du prêt : 70 000,00€
- Durée du prêt : 15 ans
- Taux fixe à : 0,95 %
- Versement des fonds : en une seule fois
- Périodicité du remboursement : trimestriel échéance fixe.
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêt moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- **Autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt avec l'établissement bancaire du Crédit Agricole des Savoies.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Jacqueline GARIN
Maire